



ORNANO

GESTION PRIVÉE



LE CONCEPT DE LA GESTION PRIVÉE SELON ORNANO

Nous sommes convaincus que vous appréciez la pertinence de nos offres pour répondre à vos objectifs en matière :

- ◆ d'assurance vie;
- ◆ d'immobilier;
- ◆ de défiscalisation;
- ◆ de valorisation de patrimoine;
- ◆ de transmission de patrimoine;
- ◆ de création de revenus complémentaires;
- ◆ de prévoyance;
- ◆ de financement d'une acquisition.

Nous vous proposons de découvrir :

- ◆ la fiche d'informations légales;
- ◆ le document d'entrée en relation;
- ◆ le Club ORNANO Gestion Privée.

LE CONCEPT ORNANO GESTION PRIVÉE

ORNANO Gestion Privée, acteur unique de la gestion privée de part la composition de son actionariat et des partenariats exclusifs avec des structures innovantes.



L'ÉQUIPE ORNANO

ORNANO Gestion Privée met à votre disposition une équipe d'experts qui répondent au mieux à vos attentes.

- ◆ L'Accueil;
- ◆ L'Écoute;
- ◆ Le Conseil;
- ◆ L'Accompagnement.



L'HISTORIQUE ORNANO

- 2005** - Création d'ORNANO Gestion Privée.
- 2006** - ORNANO Gestion Privée crée son 1er produit structuré avec Orelis Finance.
- 2010** - ORNANO Gestion Privée distribue les SOFICA et crée une part dédiée TMI en utilisant l'expertise de Turgot AM.
- 2012** - ORNANO Gestion Privée s'associe avec Orelis Finance.
- 2013** - ORNANO Gestion Privée s'associe avec AS & Associés, acteur clé dans l'immobilier locatif.

FICHE D'INFORMATIONS LEGALES

La présente fiche est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller. Elle résume toutes les informations légales que ORNANO GESTION PRIVÉE doit avoir communiquées au client dès le début de la relation. Elle est un complément à sa plaquette commerciale.

Vous avez choisi de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

ORNANO GESTION PRIVÉE est enregistrée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et est Membre de l'Association Nationale des Conseils Financiers CIF (ANACOFI-CIF).

Intermédiaire en Assurance : n° ORIAS 07005125 (Article L 520-1-II et R 520-2 du Code des Assurances)

- Participation financière ou capitalistique : pour respecter une totale indépendance, ORNANO Gestion Privée ne détient aucune participation de compagnie d'assurance directe ou indirecte. Seule ORELIS FINANCE détient une participation directe ou indirecte d'ORNANO GESTION PRIVÉE.
- Vous pouvez, sur demande, obtenir, par courrier ou courriel, le nom des compagnies d'assurances avec lesquelles votre courtier travaille (art. L 520-1-II-b du code des assurances).
- Votre conseiller est Intermédiaire en Assurance positionné dans la catégorie «B» n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance, et pouvant notamment présenter les opérations d'assurance ou de capitalisation des établissements suivants : AG2R La Mondiale, AXA, Generali, Spirica.
 - Conseiller en Investissements Financiers : Conseiller en Investissements Financiers (CIF) référencé sur le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (www.orias.fr) sous le N° 07 005 125 adhérent de l'ANACOFI, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers. Lorsque la prestation de Conseil en Investissements Financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, OGP pourra recevoir, en plus des frais de souscription non acquis aux OPCVM, une partie des frais de gestion pouvant aller jusqu'à 50 % de ceux-ci, qu'il s'agisse d'OPCVM obligataires,

monétaires ou investis en actions. Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement Général de l'AMF, le client pourra obtenir, avec le concours du CIF, communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte, ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire.

- Démarcheur bancaire et financier : Identité des mandants : 123Venture, Exclusive Partners, OTC AM, Primonial AM, Truffle Capital.pour toutes branches de l'assurance ORNANO GESTION PRIVÉE

- En cas de réclamation : Coordonnées du service interne de réclamation du cabinet de courtage ACPR, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et des Mutuelles 61 rue Taitbout 75009 PARIS

ORNANO GESTION PRIVÉE dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle suffisante. Cette couverture est conforme aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

Souscrites auprès de : AMLIN FRANCE
Pour des montants de : 130 000 €
Numéros de police : 2013PCA122

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr.

- Informations relatives au traitement des réclamations : En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable. Le client pourra présenter sa réclamation à l'adresse de Ornano Gestion Privée qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre. À défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer :
 - l'ANACOFI, 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris,
 - le médiateur de l'AMF, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02,
 - l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 61 rue Taitbout 75436 Paris Cedex 09.

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

- Clause de confidentialité : En application de l'article 325-9 du Règlement Général de l'AMF, Ornano Gestion Privée s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à l'ANACOFI dans le cadre de ses missions de

contrôle.

- En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à « l'informatique, aux fichiers et aux libertés », la société Ornano Gestion Privée a déclaré auprès de la CNIL sa détention d'informations collectées (Récépissé N° 1116618).
- Tout utilisateur d'un ou de plusieurs sites Internet édités par Ornano Gestion Privée dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant en s'adressant directement à Ornano Gestion Privée, 22 rue de l'Arcade, 75008 Paris.

L'ENTREPRISE

ORNANO GESTION PRIVEE
RCS Paris 484 145 891

Siège : 22 rue de l'Arcade 75008 Paris

Tout client est considéré comme non Professionnel hormis les Avocats, Notaires, Expert comptable, Commissaire aux comptes, Banquier et tout métier ayant un rapport avec les marchés financier qui sont automatiquement considérés comme clients Professionnels.

Vous avez émis le souhait d'obtenir une réponse d'un professionnel contrôlé exerçant une activité réglementée.

Conformément aux principes de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés nous vous rappelons que la présente collecte d'information ainsi que leur exploitation sont effectuées dans votre intérêt et ont pour finalité de permettre au professionnel de fournir un conseil adapté à votre problématique.

La qualité de son travail dépendra étroitement de la véracité, de l'exactitude et l'exhaustivité de vos réponses à ce questionnaire. Si vous ne communiquez pas les informations requises, votre conseiller ne pourra pas poursuivre sa mission et devra s'abstenir de vous recommander les opérations, instruments et services relevant de son activité CIF. Il ne pourra vous fournir qu'une prestation d'information ou de recherche, une mission relevant d'un autre métier réglementé ou de la sphère non financière. Votre conseiller s'est engagé au respect de règle de bonne conduite incluant le secret professionnel et la protection de vos données personnelles.

Les informations recueillies par notre cabinet sont enregistrées dans un fichier informatisé et sont destinées à ORNANO GESTION PRIVEE.

Elles sont conservées pendant une durée minimum de 5 ans à compter de l'extinction de la relation et sont destinées à ORNANO GESTION PRIVEE

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant Monsieur BRAINCOURT Christophe par mail : christophe.braincourt@ornano-gp.fr

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

Vous reconnaissez avoir connaissance des tarifs de votre conseiller, de ses méthodes de travail et avoir en votre possession sa fiche d'information légale ANACOFI-CIF. Le client est informé que pour acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum deX% de ceux-ci.

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client. Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

AVERTISSEMENT

Vous avez émis le souhait d'obtenir une réponse d'un professionnel contrôlé exerçant une activité réglementée.

De la véracité et de l'exactitude de vos réponses au questionnaire dépendra la qualité de son travail.

Votre conseiller s'est engagé au respect de règles de bonne conduite incluant le secret professionnel et la protection de vos données personnelles.

Vous disposerez toujours d'un droit à modification ou à destruction des informations personnelles détenues par votre conseiller sauf pour celles nécessaires à l'exercice de sa profession, ou imposées par la loi.

Si vous ne souhaitez pas répondre à certaines questions, vous devez savoir que la mission ne pourra pas être dite personnalisée et que les process CIF agréés et contrôlés ne s'appliquent plus au professionnel.

Si, malgré tout, vous ne souhaitez pas répondre à ces questions, vous voudrez bien fournir à votre conseiller une lettre de refus de répondre, datée et signée, dans laquelle vous donnerez, toutes les informations que vous estimez nécessaires pour que votre conseiller puisse émettre un avis. Vous reconnaissez avoir connaissance des tarifs de votre conseiller, de ses méthodes de travail et avoir en votre possession sa plaquette d'information légale ANACOFI-CIF.

Fait à, le
...../...../.....

Signature des clients

PRINCIPAUX PARTENAIRES

NOM	NATURE	TYPE D'ACCORD	MODE DE RÉMUNÉRATION
GENERALI	Assureur	Courtage/Démarchage	Commission
SURAVENIR	Assureur	Courtage	Commission
AEP	Assureur	Courtage	Commission
SPIRICA	Assureur	Courtage	Commission
AG2R LA MONDIALE	Assureur	Courtage	Commission
H2O	Société de gestion	Courtage	Commission
ODDO AM	Société de gestion	Courtage	Commission
ROTHSCHILD & CIE GESTION	Société de gestion	Courtage	Commission
TURGOT AM	Société de gestion	Courtage	Commission
AMIRAL GESTION	Société de gestion	Courtage	Commission
LAZARD FRÈRES	Société de gestion	Courtage	Commission
CARMIGNAC GESTION	Société de gestion	Courtage	Commission
PICTET AM	Société de gestion	Courtage	Commission
JP MORGAN AM	Société de gestion	Courtage	Commission
CINEVENTURE	Organisme financier	Démarchage	Commission
FINANCIERE MAGENTA	Organisme financier	Apporteur d'Affaires	Honoraires

NOS TARIFS (HONORAIRES)

IOB : Intermédiaire en Opération de Banque
CIF : Conseiller en Investissements Financiers

ACTE	HT	TTC
Tarif horaire de base Particulier	250€	300€
Tarif horaire de base entreprise (si différent)	250€	300€
Frais de dossier bancaire		1 %
A l'ouverture du dossier (non récupérable) € €
Obtention du résultat € €
Forfait minimum	600€	720€
Forfait complet	1 500€	1 800€
Gestion de Patrimoine globale	1% du Patrimoine géré	1,196% du Patrimoine géré
Suivi annuel de patrimoine et produits financiers	100€	120€
Aide pour la déclaration fiscale : en fonction du travail à effectuer		Entre 120 € et 1 000 €
Aide administrative diverse selon lettre de mission (si forfait)	Voir tarif horaire	Voir tarif horaire

Il doit y différencier ce qui relève du conseil et ce qui relève du commissionnement ou assimilé
Pour effectuer sa mission CIF, ORNANO GESTION PRIVÉE a la possibilité de sous traiter sa mission avec un autre CIF, un Avocat, un Notaire, un expert comptable, Sociétés de Gestion, sociétés de Bourse. Le client accepte par la présente que ORNANO GESTION PRIVÉE sous traite la mission et transmette les éléments du client aux professionnels cités ci-dessus.

Courtage en Assurance et Placement Financier Banque	FRAIS D'ENTREE De 4,5% à 5% en fonction des conditions générales De 500€ à 1% de frais dossier
--	---

Pour son activité de courtage et démarcheur financier la Sté Ornano Gestion Privée est également rémunéré sur l'encours Géré.

Mr et Mme certifient avoir reçu leur exemplaire de la fiche d'information légale lors de notre première entrée en relation.

Fait à, le
...../...../.....

Signature des clients

Traitement des Réclamations

Article 325-12-1 du RGAMF et Instruction AMF n°2012-07 du 13/07/12-MAJ 24/04/13, 20/11/13 et 17/10/2014

Modalités de saisine de l'entreprise

Par courrier : 22 rue de l'Arcade 75008 PARIS
Par téléphone : 01.70.99.26.82
Ou par mail : christophe.braincourt@ornano-gp.fr

Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser de réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans le délai ;
- Deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstance particulières dûment justifiées.

Saisir un médiateur

1) Médiateur compétent en matière de litige avec une entreprise

Médiateur de l'ANACOFI
92 rue d'Amsterdam
75009 PARIS

2) Médiateur compétent en matière de litiges avec un consommateur

Pour les activités de CIF
Mme Marielle Cohen-Branche
Médiateur de l'AMF
Autorité des Marchés Financiers
17, place de la Bourse
75082 Paris cedex 02
Site internet : <https://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html>

Pour les activités d'Assurance

La médiation de l'assurance

TSA 50110

75441 PARIS Cedex 09

Site internet : <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur/>

Date et signature

<i>Le client</i>	<i>Le conseiller</i>
Fait à :	Fait à :
Date :	Date :
Signature	Signature